

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2022/135

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 21

SÉANCE EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 5.2 : INFORMATIONS SUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS EN
APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
FOYER D'EICH
LOT : ACQUISITION, INSTALLATION ET MISE EN PLACE DE MATÉRIEL
DE CUISINE - AVENANT AU MARCHÉ TECNAL DISTRIBUTION**

Monsieur le maire rend compte de l'avenant qu'il a passé et signé, avec l'entreprise TECNAL DISTRIBUTION pour un montant de 2 019 € HT :

Dans le cadre des travaux de réaménagement du Foyer d'Eich avec une transformation de l'ancien logement désaffecté en cuisine et bureau, un avenant au marché initial a été conclu pour intégrer des travaux supplémentaires au lot « équipement de la cuisine ».

Objet de l'avenant :

Rajout d'un adoucisseur volumétrique pour le lave-vaisselle ainsi que d'un filtre anticalcaire spécial four à vapeur.

Entreprise / lot	Marché de base HT	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du marché HT
Entreprise TECNAL DISTRIBUTION Lot Cuisine	22.742,05 €	2.019 € + 8,8 %	24.761,05 €

Le conseil municipal,

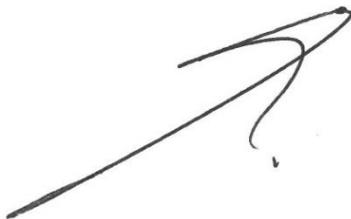
Après avoir entendu les explications de Mme Michèle MULLER, adjointe au maire,
Sur avis de la commission d'appel d'offres en date du 14 novembre 2022,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances
En application de la délibération en date du 16 juin 2020 portant délégation de compétences du conseil municipal à Monsieur le Maire,
En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

À l'unanimité des voix,

- prend acte de ces informations concernant cet avenant signé par M. le Maire.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 20 décembre 2022

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 20 décembre 2022
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

